

REGLEMENT DU CONCOURS étudiant : Yoo'UP Design Challenge 2021

« Gagnez un iPad Pro et un stage ou alternance chez Yoo'UP »

Article 1 - Définition et conditions du concours

La société Yoo'Up by Innovant Meeting capital de 30 103,00 Euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 830 218 210 ayant son siège social au 64 BD NIELS BOHR 69100 VILLEURBANNE, organise un jeu-concours dans le cadre d'une opération marketing sur Internet, destiné à promouvoir la page LinkedIn et Instagram de YOOUP.FR.

• La société Yoo'Up by Innovant Meeting est désignée également ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organismes, le Professionnel ».

• Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».

• Le « Gagnant » après délibération du Jury est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

La nature du concours est gratuite et le gagnant sera désigné par sélection du jury (vote).

Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne inscrite dans l'enseignement supérieur en France et disposant d'un compte sur Instagram et LinkedIn. Après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté.

Une seule participation par personne est acceptée pendant toute la durée du Concours.

Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel de la société Yoo'Up by Innovant Meeting.

Article 3 - Dates du concours

- date de début d'inscription : 01 Mars 2021 à 9h - date de fin d'inscription: 31 Mars 2021 à minuit

- date de remise de la réalisation : à partir du 01 Avril 2021 à 9h jusqu'au 21 Avril 2021 à minuit

- date de désignation du Gagnant : 01 Mai 2021

Article 4 - Modalités de participation

4.1) Conditions de dépôt de candidature

Afin que la participation soit validée par l'Organisateur, il y a trois étapes à respecter impérativement le Participant devra :

a) Compléter un formulaire d'inscription via le lien : <https://www.yooup.fr/yooup-design-challenge/>

b) Suivre la page LinkedIn et Instagram Yoo'Up se trouvant sur l'adresse suivante

<https://www.linkedin.com/company/yooup> et https://www.instagram.com/yooup_france/

c) Poster sa réalisation sur Instagram et LinkedIn avec le tague @Yoo'UP (LinkedIn) et @Yooup_France (Instagram) et l'hashtag #Yooupdesignchallenge. Le nombre de « j'aime » sera pris en compte, mais ce sera la qualité et l'originalité de la réalisation qui primera dans ce concours.

4.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

Yoo'Up by Innovant Meeting se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de Yoo'Up by Innovant Meeting altère et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite de Yoo'Up by Innovant Meeting.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserves de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

4.3) Modalités de la sélection par Jury :

Le jury est composé par l'équipe Yoo'UP : 1 voie par /personne

Article 5 - Dotations/lots

5.1) Valeur commerciale des dotations :

Le lot gagnant est offert par Yoo'Up by Innovant Meeting et constitue d'un iPad Pro et la possibilité de faire un Stage ou Alternance (poste de design graphique et packaging) chez Yoo'UP by Innovant Meeting.

L'école/faculté... pour sa part gagnera un support XS Light avec le design graphique ou identité graphique du gagnant.

Le lot pour l'étudiant a une valeur commerciale de 800 €

Le lot pour l'école/faculté du gagnant a une valeur de 1 890 €

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Le participant sélectionné par le Jury sera désigné gagnant par les responsables du jeu-concours.

La société Yoo'Up by Innovant Meeting se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé.

La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

Article 6 - Modalités d'attribution des lots

Une seule dotation pour une même personne physique.

Le Gagnant sera alors invité à fournir ses coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal, pays, n° de téléphone, adresse email par email à : contact@yooup.fr Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 14 jours, il perdra sa qualité de Gagnant.

Les notifications officielles et personnalisées d'attribution des dotations au Gagnant avec le descriptif et les modalités de retrait leur seront envoyées par retour d'email à l'adresse email qu'il aura indiqué, dont une copie du message sur la boîte email de l'étudiant concerné.

Article 7 - Données nominatives et personnelles

Les Joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les Organismes utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Les données à caractère personnel recueillies concernant les Participants sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de la participation au jeu. Elles sont destinées aux Organismes, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de Yoo'Up by Innovant Meeting dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Article 8 - Responsabilités et droits

Les Organismes :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bug...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Article 9 - Conditions d'exclusion

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 10 - Dépôt du gain « iPad Pro » et « Support XS avec le design gagnant »

Le présent « iPad Pro » sera déposé à l'école ou faculté de l'étudiant gagnant et sera rendu en main propre. Le « support XS Light » sera également livré et installé par l'équipe Yoo'UP.

Article 11 - Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.